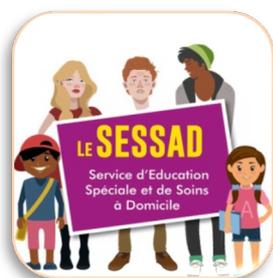




Livret d'accueil



SESSAD Henri Wallon
4 rue Saint Vincent de Paul

76200 DIEPPE

☎ 02.32.90.03.24



Sommaire

Mot d'accueil	p.3
Première partie : Présentation de l'APAJH	p.4
Présentation de la Fédération	p.5
Présentation de l'action militante.....	p.6
Deuxième partie : Informations sur la structure	p.8
Implantation géographique	p.9
Présentation de la structure	p.10
- Les Mission du SESSAD.....	p.10
- Ce que le SESSAD n'est pas ou ne fait pas.....	p.11
- Horaires d'ouverture	p.11
- Numéros d'urgence.....	p.11
Plan de la structure	p.12
Présentation des professionnels	p.13
Les différentes prestations de la structure	p.14
Troisième partie : Informations concernant les personnes accompagnées	p.15
Les modalités d'admission	p.16
Les pièces à fournir lors de l'admission	p.17
Les assurances et la mutuelle	p.18
Les conditions d'accueil des proches	p.19
La continuité de l'accompagnement	p.20
Annexes	p.22
Fiche 119 « Urgence maltraitances enfance »	p.25
Notice d'information sur la personne de confiance.....	p.26
Dispositif « Personne qualifiée »	p.27

Mot d'accueil

Chère famille,

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire est heureux de vous accueillir au sein du **Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) Henri Wallon** situé à Dieppe et géré par la Fédération APAJH.

Ce document est élaboré conformément au **Code de l'Action Sociale et des Familles, la loi du 2 janvier 2002-2** rénovant l'action sociale et médico-sociale, **la loi du 11 février 2005** sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté.

Vous avez reçu une notification de la MDPH pour solliciter notre service.

Prenez le temps de bien lire ce livret d'accueil et toutes les informations qui vous seront données par l'équipe.

Nous construirons ensemble le projet d'accompagnement personnalisé de votre enfant en fonction de ses besoins et de ses attentes. Il pourra bénéficier des prestations éducatives et thérapeutiques préconisées par les professionnels de l'équipe.

Au fil de votre lecture, vous découvrirez 3 parties :

- **Première partie** : Une présentation de la Fédération APAJH
- **Deuxième partie** : Des informations sur le service
- **Troisième partie** : Des informations sur les personnes accompagnées

L'action du SESSAD concrétise les valeurs fondatrices de la Fédération APAJH, association aux valeurs humanistes et résolument intégratives.

Il vous sera remis également le règlement de fonctionnement du service et la charte des droits et des libertés des personnes accueillies.

Nous espérons que ce livret élaboré avec l'ensemble des professionnels, répondra en grande partie à vos attentes et vos préoccupations.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

La direction et L'équipe du SESSAD

Ce livret d'accueil a été validé le 16/03/2021



Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH





1. Présentation de la Fédération

La Fédération APAJH est une association qui a été créée en 1962.

Ses actions sont reconnues d'utilité publique depuis 1974.

L'APAJH défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médicosociales.

Elle accompagne tout type de handicap : mental, sensoriel, psychologique, moteur...

L'APAJH respecte la dignité de chaque personne en situation de handicap.

La dignité c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences. Elle respecte les certitudes et idées de tous.



La Fédération des APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 630 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

La Fédération des APAJH intervient à trois niveaux complémentaires :

- Au niveau fédéral
- Au niveau local par le biais de ses associations départementales
- Au niveau Européen en tant que membres fondateurs du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).



L'APAJH fait avancer la réflexion sur les actions pour un accès à tout pour tous.



L'APAJH veut garantir l'égalité des droits pour tous :

- Droit à l'école
- Droit au logement
- Droit au sport
- Droit à la vie professionnelle
- Droit à la culture
- Droit au vote
- Droit à la vie sociale et culturelle

SIEGE NATIONAL

✉ **Maine Montparnasse**

33 Av du Maine

29^{ème} étage

Boîte aux lettres N°35

75755 PARIS Cedex 15

☎ **01 44 10 23 40**



2. Présentation de l'action militante

L'APAJH agit sur des idées fortes, des valeurs humanistes.

Humaniste = mettre l'homme, l'humain, au cœur de nos préoccupations



Priorité à la personne

La personne en situation de handicap est d'abord une personne.

Comme toute autre personne, c'est un citoyen.

La personne a des droits et des devoirs dans son pays.

Elle construit elle-même et réalise son projet de vie.

Elle peut être aidée pour le faire.

Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.

Ce sont des aides techniques, financières et humaines.



Laïcité

La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.



L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.



Elle reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.

Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.

Les citoyens ont le choix de leurs convictions religieuses.

La personne peut exprimer ses convictions religieuses, mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.





Engagement citoyen solidaire

Le handicap peut concerner tout le monde.
C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité c'est le respect que mérite une personne peu importe sa différence.



De l'intégration à l'inclusion

Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

Elle assure à tous l'accès à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter et s'ajuster à vos besoins, et non l'inverse.



L'accessibilité universelle

Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective...

Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activité.



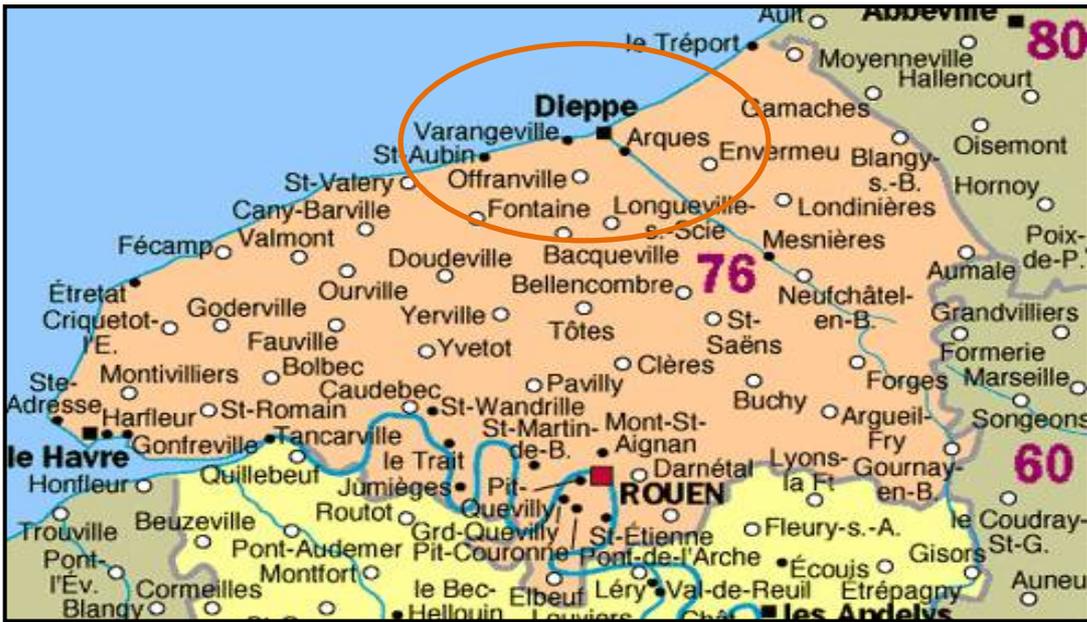
Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

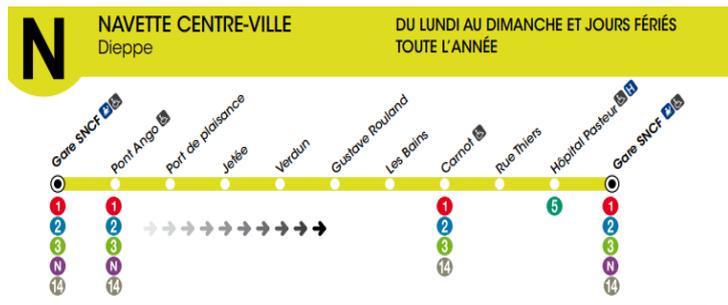
II. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE



1. Implantation géographique



SESSAD Henri Wallon 4 rue St Vincent de Paul 76200 DIEPPE





2. Présentation de la structure

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) Henri Wallon a ouvert ses portes le 11 juin 2001.

Le SESSAD H. Wallon est un SESSAD polyvalent (tout handicap) qui accueille des enfants, et des adolescents de 6 à 20 ans, ainsi que leurs parents, sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



Le SESSAD est un service accompagnant des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (trouble du langage, trouble de la motricité ou trouble moteur, trouble affectif, trouble du comportement, du caractère, trouble du spectre de l'autisme) et ayant un retentissement sur la vie scolaire, sociale et personnelle.

Depuis le 5 novembre 2018, est rattachée au SESSAD une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) située à l'école De Broglie de DIEPPE.

➤ Les missions du SESSAD sont de :

- ❖ Accompagner la scolarisation
- ❖ Favoriser la participation sociale
- ❖ Eviter les ruptures de parcours
- ❖ Soutenir l'autonomie
- ❖ Soutenir les projets professionnels
- ❖ Construire avec les familles et les partenaires les projets d'orientation et de scolarisation adaptée



Des séances éducatives et thérapeutiques en individuel ou en groupe se déroulent :

- ❖ Dans les différents espaces de vie de l'enfant et/ou adolescent (école, domicile...)
- ❖ Dans les locaux du SESSAD
- ❖ Dans les lieux publics associatifs

Des ateliers peuvent être proposés, par exemple :

- ❖ Atelier cuisine
- ❖ Atelier Arts du cirque
- ❖ Atelier d'écriture
- ❖ Atelier d'équithérapie
- ❖ Groupe de psychomotricité en piscine



➤ **Ce que le SESSAD ne fait pas ou n'est pas :**

- ❖ Il n'est pas un service d'aide aux devoirs, même si certaines formes d'accompagnement ont pour objectif d'aider l'enfant dans ses apprentissages scolaires.
- ❖ Il n'est pas un centre de loisirs même si les activités proposées s'organisent souvent autour du jeu.
- ❖ Il n'est pas un hôpital même si des soins sont apportés à chaque enfant ou adolescent.
- ❖ Il n'intervient pas lorsque les parents (ou les responsables légaux) ne sont pas les demandeurs directs des accompagnements.
- ❖ Il n'est pas un service d'urgence, il vous rappelle les numéros en bas de page si vous en avez besoin

➤ **Horaires d'ouverture d'accueil**

La secrétaire du SESSAD vous recevra ou vous répondra au téléphone sur les Horaires d'ouverture suivants :

SESSAD Henri Wallon de DIEPPE

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fermeture la deuxième semaine des petites vacances scolaires, et fermeture de mi-juillet à la fin Août
(Les dates vont seront communiquées)

 02 32 90 03 24



➤ **Numéros d'urgence**

 SAMU	 Police Gendarmerie	 Pompiers	 Toutes urgences	 Enfants en danger ? Parents en difficulté ? Le mieux, c'est d'en parler ! 24h APPEL GRATUIT 7j/7 ALLÔ ENFANCE EN DANGER www.allo119.gouv.fr	 Une urgence ? Envoyez un SMS au 114 ou 114 114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler. www.urgence114.fr
---	--	---	---	---	--

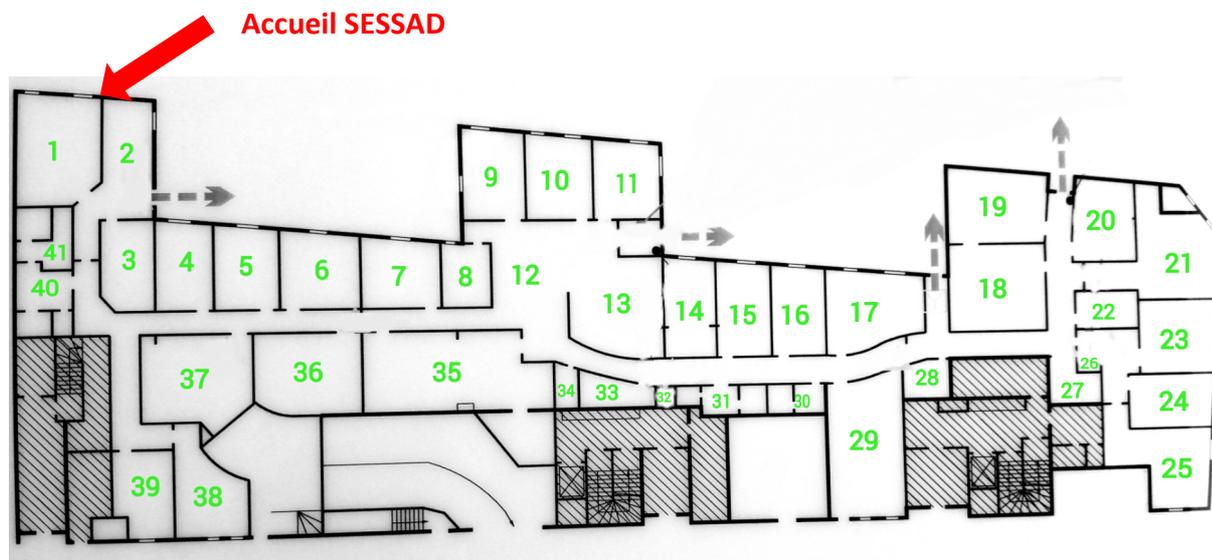




Plan du domaine et/ou de la structure

Nous sommes installés au sein du **Centre Henri Wallon** (avec le **CMPP** et le **CAMSP**), vous localiserez dans le plan ci-dessous l'emplacement du **SESSAD** :

Plan du SESSAD Henri Wallon – 4 rue St Vincent de Paul 76200 DIEPPE



Rez de Chaussée

Salle éducative SESSAD	Accueil CMPP	Armoire informatique
Accueil secrétariat SESSAD	Salle d'attente	Nurserie
Educateurs SESSAD	Assistante sociale CMPP	WC du personnel
Assistante sociale CAMSP et psychologue CMPP	Psychopédagogue CMPP et Coordinatrice -psychologue SESSAD	Salle Psychomotricité CMPP
Psychologues CMPP	Psychologues CMPP	WC publics hommes
Psychologues CMPP	Salle éducative CAMSP	WC publics femmes
Psychopédagogues CMPP et psychologue SESSAD	Secrétariat médical CMPP	Armoire électrique
Secrétariat CMPP	Médecin directeur CMPP	Archives SESSAD / CAMSP
Médecin directeur CAMSP	Médecin CMPP	Local entretien
Secrétariat CAMSP	Salle psychomotricité CAMSP	Salle de réunion
Orthophonistes CMPP	Salle neutre (TSA)	Archives CMPP
	Comptabilité	Salle du personnel
	Secrétariat administratif	Psychologues et orthophonistes CAMSP
	Direction administrative et financière	Salle snoezelen
		WC du personnel
		WC publics SESSAD





4. Présentation des professionnels

Direction et encadrement



Directrice Administrative Pédagogique
Coordinatrice
Pédiatre

Equipe pluridisciplinaire



Psychologues
Orthophoniste
Psychomotriciennes
Educatrices Spécialisées
Assistante Sociale

Equipe administrative Et services généraux



Secrétaire
Comptable
Agents de services généraux

Partenaires



Ecoles
Associations socioculturelles
Associations sportives
Etablissements de santé du territoire
Etablissements et services
médicosociaux





5. Les différentes prestations de la structure

Prestations



Séance éducative



Séance de psychomotricité



Séance d'orthophonie



Séance de thérapie ou d'entretien
psychologique



Séance de groupe en fonction des
besoins (arts du cirque, cuisine,
écriture...)



Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

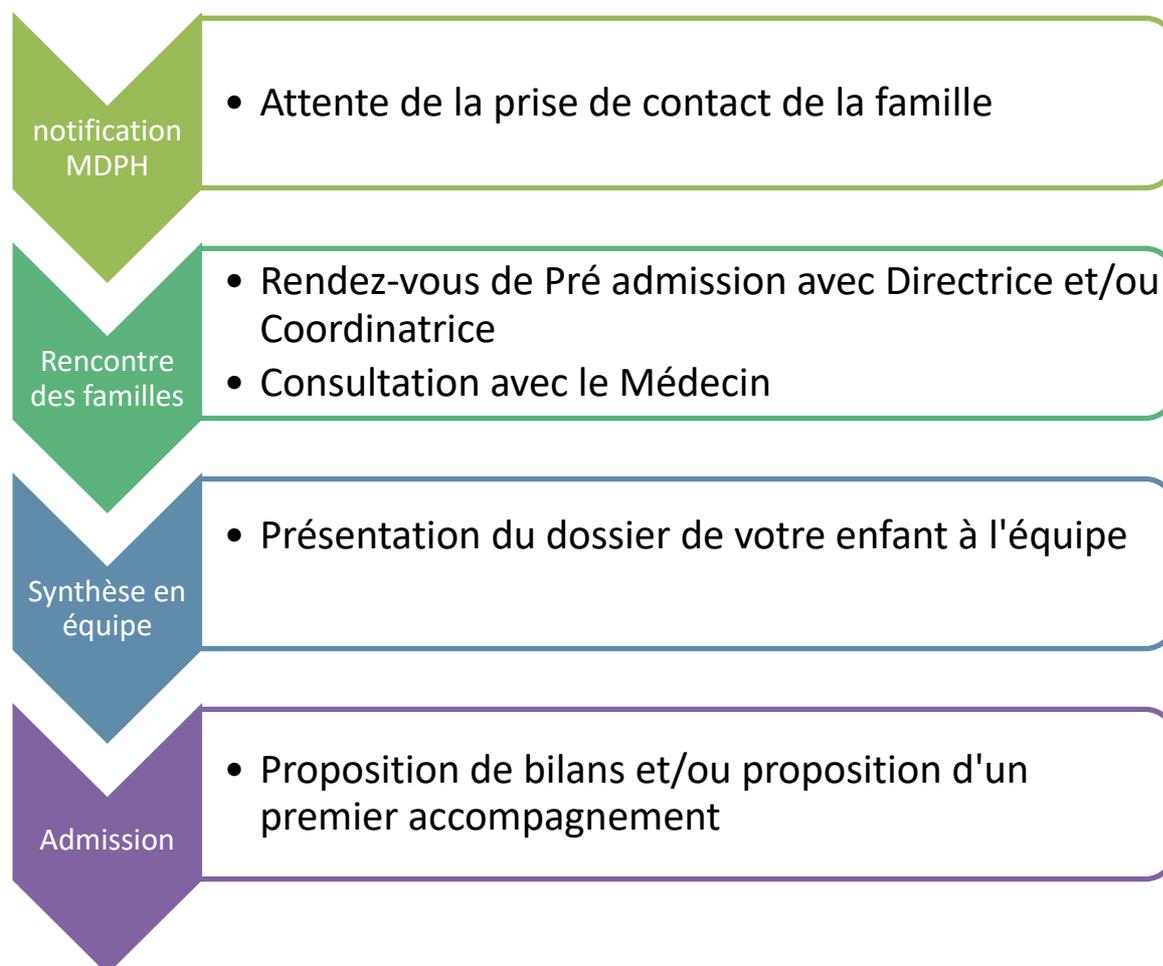
III. INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





1. Les modalités d'admission

Voici le protocole d'admission de votre enfant au SESSAD :



Les consultations et les soins étant pris en charge à 100% par les différents organismes de sécurité sociale, nous vous demandons de vous munir d'une copie de l'attestation sécurité sociale.





2. Les pièces à fournir lors de l'admission

La Secrétaire du SESSAD vous demandera de fournir les documents suivants pour l'admission de votre enfant :

- ❖ Copie de l'attestation sécurité sociale
- ❖ Photocopie de l'orientation MDPH
- ❖ Photocopie de la carte d'identité
- ❖ Bilans divers (éducatif, scolaire...)
- ❖ Photographie de votre enfant





3. Les assurances et la mutuelle



Le SESSAD Henri Wallon est assuré afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

Le service n'est pas tenu responsable pour des vols éventuels. C'est pourquoi :

« Je ne dois pas amener d'objets de valeur ou d'argent pour venir aux séances au SESSAD ».



En cas de dégradation de la part de votre enfant, votre responsabilité civile est engagée.





4. Les conditions d'accueil des proches



La notification de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est au nom de votre enfant. Il sera accompagné par les professionnels du SESSAD.

Vous, parents, vous serez toujours associés au Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) le concernant.





5. Continuité de l'accompagnement



La notification MDPH fixe la durée des accompagnements. Elle peut être renouvelée en fonction des besoins et des attentes votre enfant.



La fin de l'accompagnement se travaille avec l'équipe d'un commun accord.



Selon les besoins un accompagnement est proposé vers les structures adaptées. Dans ce cas, l'accompagnement SESSAD prend fin.



Le SESSAD propose un service de suite sur une durée de trois ans à la sortie de votre enfant.



Chers Parents,

Vous venez de terminer la lecture de ce livret. Votre enfant ou votre adolescent (e) est admis (e) au SESSAD H. Wallon de Dieppe.

Nous serons ensemble pour accompagner votre enfant et veiller à ce qu'il puisse grandir, s'épanouir, apprendre et progresser.



L'équipe du SESSAD Henri Wallon



ANNEXE

**Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?**
Le mieux, c'est d'en parler !



ALLÔ ENFANCE EN DANGER

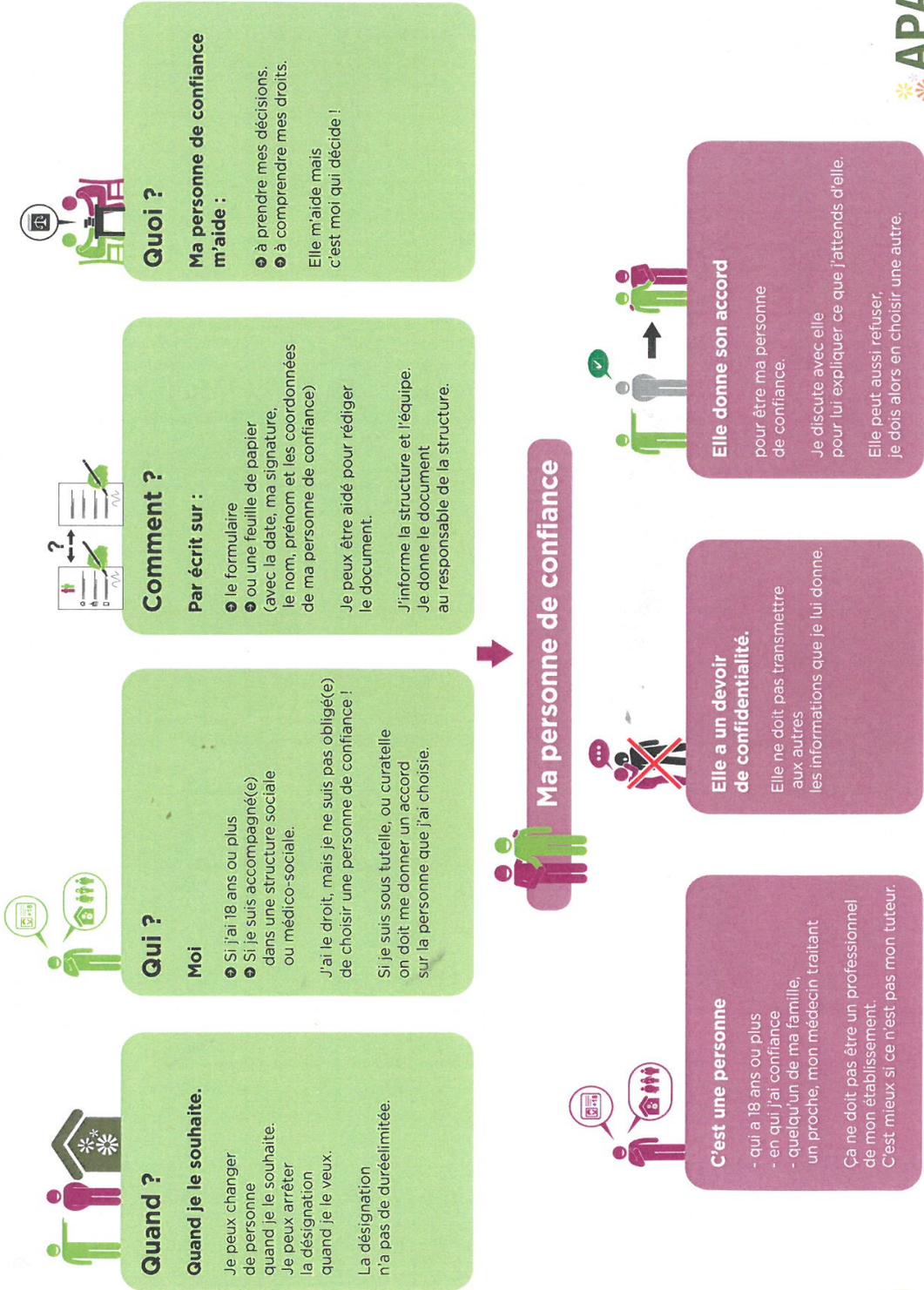


www.allo119.gouv.fr



Je désigne ma personne de confiance

Pour mon accompagnement médico-social



Dispositif « Personne qualifiée »

UN MÉDIATEUR EXPERT DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- ✓ La liste des personnes qualifiées par département est établie conjointement par l'ARS, la préfecture de département et le conseil départemental.
- ✓ Sont nommées personnes qualifiées des personnes bénévoles ayant une expertise importante du secteur médico-social.
- ✓ Les personnes qualifiées désignées le sont en fonction de leur connaissance du secteur médico-social, en matière de droits sociaux et de l'organisation administrative et judiciaire.
- ✓ La personne qualifiée est indépendante des collectivités publiques qui procèdent à sa nomination et des structures d'accueil.

La personne qualifiée accompagne l'usager ou son représentant légal afin de lui permettre de faire valoir ses droits :

- ✓ Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, et de la sécurité de l'usager ;
- ✓ Libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou établissement) ;
- ✓ Prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;
- ✓ Confidentialité des données concernant l'usager ;
- ✓ Information sur les droits fondamentaux, les protections particulières légales et contractuelles et les recours dont l'usager bénéficie ;
- ✓ Participation directe de l'usager ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.

Les autorités
compétences
sur le dispositif
« Personne qualifiée »

Le dispositif
« Personne
qualifiée »

CONTACT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Conseil départemental du Calvados
Conseil départemental de l'Eure
Conseil départemental de la Manche
Conseil départemental de l'Orne
Conseil départemental de la Seine-Maritime

ars-normandie-medicosoc-
personnes-qualifiees@ars.sante.fr

POUR VOUS
ACCOMPAGNER
ET VOUS AIDER À
FAIRE VALOIR VOS
DROITS

Dispositif conforme à l'article L311-5 du
Code de l'Action Sociale et des Familles

ARS de Normandie - Service communication - Février 2018



